

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom de la substance</b>	<b>Worthington Water Soluble Soldering Flux</b>
<b>Version n°</b>	01
<b>Date de publication</b>	25-octobre-2013
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	-
<b>No CAS</b>	Mélange
<b>Numéro de la fiche signalétique:</b>	WC015
<b>Usage du produit</b>	Soldering flux.
<b>Renseignements sur le fabricant</b>	
<b>Fabricant/fournisseur</b>	Worthington Cylinder Corporation
<b>Adresse</b>	1690 Lowery Street Winston-Salem, NC 27101 États-Unis
<b>Personne à contacter :</b>	Melissa Grimes Melissa.Grimes@worthingtonindustries.com
<b>Numéro de téléphone :</b>	336-831-8601
<b>CHEMTREC - 24 HOURS:</b>	(800) 424-9300

## 2. Identification des risques

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Apparence</b>	Pâte blanche.
<b>Description générale des risques</b>	ATTENTION  Entraîne des brûlures aux yeux et à la peau. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Statut réglementaire OSHA</b>	Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication Standard - É.-U. ; communication des risques).
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation des vapeurs. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Yeux</b>	Entraîne des brûlures aux yeux.
<b>Peau</b>	Entraîne des brûlures à la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires. Les températures supérieures à l'ambiante ou l'action mécanique peuvent générer des poussières ou des émanations susceptibles d'être irritantes pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif.
<b>Organes cibles</b>	Yeux. Peau. Système respiratoire.
<b>Signes et symptômes</b>	Des symptômes de surexposition comprennent : salivation, toux, suffocation, frissons, peut causer une perte de poids, une fragilité osseuse, une anémie et une raideur dans les articulations.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

<b>Composants</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Chlorure de zinc	7646-85-7	1 - 3

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Les pourcentages non inscrits sont des stabilisants non dangereux et de l'eau. Aucun des ingrédients dans ce produit n'est inscrit par le NTP, le CIRC ou l'OSHA comme cancérigène.

## 4. Premiers soins

### Procédures de premiers soins

- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact cutané** Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
- Inhalation** Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Consulter immédiatement un médecin.

**Avis aux médecins** Traiter en fonction des symptômes. Une exposition peut aggraver des troubles respiratoires, pulmonaires ou rénaux préexistants.

**Conseils généraux** Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

## 5. Mesures de lutte contre le feu

**Indice d'inflammabilité** Libérera de petites quantités de HCl lors de sa décomposition.

### Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées** Aucun(s)/aucune(s).

### Protection pour les pompiers

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique** Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## 6. Procédures en cas de déversement

**Précautions individuelles** Porter des équipements de protection individuels, comme recommandé dans la rubrique 8 de la FDS. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures de précautions environnementales** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

**Méthodes de nettoyage** Neutraliser avec du (de la, de l') carbonate de soude ou de sodium. Diluer avec une grande quantité d'eau. Éliminer conformément à la réglementation de l'EPA.

## 7. Manutention et entreposage

**Manutention** Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas respirer les fumées et les poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lavez vigoureusement après manipulation.

**Entreposage** Entreposer dans des contenants en plastique dans un endroit frais à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	PEL limite d'exposition autorisée	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.

#### Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.

#### Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.

#### Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.

### Mexique. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.

#### Directives au sujet de l'exposition

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

#### Contrôle ingénieur

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection pour les yeux et le visage

Porter des lunettes de protection approuvées.

##### Protection de la peau

Porter des gants de protection.

##### Protection respiratoire

Utiliser un respirateur lorsque l'évacuation ou la ventilation locale n'est pas adéquate pour tenir les niveaux d'exposition sous la LEMT. Un respirateur à adduction d'air peut être requis dans un espace clos. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme générale de l'industrie 29 CFR 1910.134 de l'OSHA; ou, au Canada, à la norme Z94.4 de l'ACNOR.

##### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Caractéristiques chimiques et physiques

<b>Apparence</b>	Pâte blanche.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Pâte.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	1
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'ébullition</b>	104 °C (219.2 °F)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	60 °C (140 °F) / -10 °C (14 °F)
<b>Solubilité (eau)</b>	Unlimited.
<b>Densité</b>	0.99
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet.
<b>COV</b>	0 %
<b>Taux d'évaporation</b>	0.6 (Acétate de butyle = 1)
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres données</b>	
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Sans objet.

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Le contact avec des métaux. Chaleur ou froid excessif.
<b>Matières incompatibles</b>	Alcalines. Les agents oxydants forts. Agents de réduction. Cyanures. Des matières combustibles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Une décomposition thermique ou une combustion peuvent libérer des vapeurs ou des gaz corrosifs. Gaz de chlorure d'hydrogène. Oxyde de zinc. Chlorure de zinc. Vapeurs d'ammonium.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. Données toxicologiques

### Données toxicologiques

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	<= 1.975 mg/l, 10 minutes
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	350 mg/kg
<b>Sensibilisation</b>	Donnée inconnue.	

<b>Effets aigus</b>	Provoque des brûlures. Observer que les symptômes d'une pneumonie chimique (dyspnée) peuvent se produire plusieurs heures après l'exposition. Nocif en cas d'ingestion.
<b>Effets locaux</b>	Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Effets chroniques</b>	Peut causer des lésions pulmonaires retardées.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
<b>Symptômes et organes visés</b>	Effets corrosifs. Entraîne des brûlures aux yeux et à la peau.

## 12. Données écologiques

### Données écotoxicologiques

Composants	Espèces		Résultats d'essais
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Huître américaine ou de l'est (Crassostrea virginica)	0.1511 - 0.2782 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.101 - 0.197 mg/l, 96 heures
<b>Écotoxicité</b>	Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.		
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Bioaccumulation / accumulation</b>	Donnée inconnue.		

## 13. Élimination des résidus

<b>Codes déchet</b>	D002 : Déchet de matière corrosive [pH <=2 ou >=12,5, ou corrosive pour l'acier]
<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

Non réglementé comme matière dangereuse par le DOT.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### TDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Données réglementaires

<b>Réglementations Fédérales des Etats-Unis</b>	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).
---	---

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

### EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : Concentration de minimis

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) 1.0 % N982

### EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) N982 Listé.

### CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (lb) (40 CFR 302.4)

Chlorure de zinc: 1000

## Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

<b>Catégories de danger</b>	Risque immédiat - Oui Risque différé - Oui Danger d'incendie - Non Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non
<b>Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355, Appendix A) (Substances Extrêmement Dangereuses):</b>	Non
<b>SARA 311/312 Produit chimique dangereux</b>	Non
<b>Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15)</b>	Non contrôlé
<b>Règlements du Canada</b>	Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.
<b>Situation SIMDUT</b>	Contrôlé
<b>Classement SIMDUT</b>	E - Corrosif
<b>L'étiquetage SIMDUT</b>	



## Statut de l'inventaire

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**Régulations des états** Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

### États-Unis - Substances dangereuses en Californie (directeur) : Matière répertoriée

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) Listé.

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) Listé.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) Listé.

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) 226,8 kg (500 lb)

## États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)

Listé.

### Réglementation mexicaine

Cette fiche signalétique a été préparée conformément à la norme mexicaine officielle (NOM-018-STPS-2000).

## 16. Renseignements divers

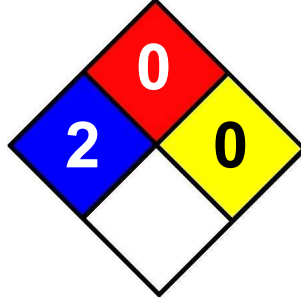
### Autres informations

HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

### Classification HMIS®

Santé: 2  
Inflammabilité: 0  
Danger physique: 0

### Classement des dangers selon



### Avis de non-responsabilité

Tout renseignement transmis dans la présente fiche signalétique est réputé exact et fiable. Toutefois, aucune garantie d'aucune sorte n'est faite relativement à la précision des renseignements ou à la pertinence des recommandations contenus dans les présentes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la sécurité et la toxicité de ce produit dans ses propres conditions d'utilisation et de se conformer à toutes les lois et à toute la réglementation applicables.